

Il y a mieux que le revenu de base pour affronter l'ère numérique

OPINION

Les enjeux de l'initiative populaire sur un revenu de base inconditionnel (RBI) sont cruciaux: il faut en effet découpler travail et revenu à l'heure de la transition numérique. Néanmoins, la manière de répondre à ces enjeux par un RBI n'est pas entièrement adéquate: il importe d'accompagner le découplage travail-revenu d'une réelle dynamique de transition écologique, donc de recoupler revenu et activités de transition – et pour cela, d'autres options que le RBI seraient mieux adaptées.

La question soulevée par la votation du 5 juin se pose dans le contexte d'une réduction à venir, sans doute drastique, des emplois, en raison du seuil récemment franchi par les techniques numériques. Certes, on parlait déjà de la «fin du travail» au terme du XXe siècle. Mais qu'elles émanent d'Oxford ou du Forum de Davos, les études pleuvent pour nous annoncer des destructions massives d'emplois dans les dix prochaines années.

D'ailleurs, depuis au moins deux décennies, les gains de productivité ne débouchent d'ores et déjà plus sur une création nette d'emplois. Les destructions à venir devraient se compter par millions. Des robots androïdes contribueront prochainement au montage intérieur des Airbus, les entrepôts d'Amazon seront intégralement automatisés, Foxconn annonce des destructions d'emplois par centaines de milliers, etc.

A la différence des vagues précédentes d'innovation technologique, la numérisation de l'économie, en cours depuis les années 1960, ne crée pas réellement de richesses. Elle révolutionne plutôt nos manières de les produire alors même que, de décennie en décennie, la croissance dans les pays industriels ralentit.

Les révolutions antérieures, de la vapeur au moteur électrique en passant par le moteur thermique, accroissaient exponentiellement nos capacités de produire. Le numérique, quant à lui, permet simplement d'optimiser toutes les formes de production lors même que les courbes de croissance s'aplatissent – réduisant ainsi le volume global d'emplois.

En effet, le numérique ne nous nourrit pas, ni ne nous vêt, ni ne nous abrite, ni ne nous déplace, ni ne produit de l'énergie. Il permet cependant de dégager une immense richesse avec un minimum d'acteurs. Ainsi, la chaîne hôtelière Hilton emploie 130 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 9 milliards de dollars, alors qu'avec seulement 500 employés le groupe Airbnb génère un chiffre d'affaires d'un milliard, avec un décuplement attendu pour 2020 et une valorisation boursière de 24 milliards en 2015. On comprendra que, dans ce contexte, les inégalités mondiales s'envolent.

Si ces considérations sont justes, la «main invisible», qui permet encore d'approcher du plein-emploi dans quelques rares pays, ne fonctionnera plus. Cela ne signifie pas pour autant la fin du salariat, mais la possibilité d'un taux de chômage si élevé, indépendamment des conditions économiques nationales, que l'on sera contraint de dépasser la notion même de chômage.

Autrement dit, le salariat ne sera plus un phénomène social total mais un statut en cours de restriction. Dès lors, il nous sera difficile d'échapper à un découplage entre emplois et revenus. Tel est bien le cœur de l'initiative du 5 juin – même si elle est soumise à votation dans une Suisse qui présente encore un taux de chômage parmi les plus bas du monde. Cela pourrait vite changer.

Les débats portent sur l'inconditionnalité du revenu de base et les risques de trappe potentielle à inactivité. Revient-il à financer un «droit à la paresse», à emprisonner certaines personnes dans l'inactivité? Les défenseurs de l'inconditionnalité mettent en avant la stigmatisation dont sont victimes les personnes percevant une allocation de chômage.

En ce qui concerne le versement du revenu inconditionnel à des salariés, les initiateurs argumentent que seul un faible pourcentage déciderait de quitter leur emploi. Du côté des employeurs, le risque est qu'ils puissent se servir de ce revenu pour réduire les salaires de leurs employés dans la même proportion. On peut

enfin s'interroger sur la gouvernance d'une société qui abandonnerait une partie de ses citoyens à la seule maxime «du pain et des jeux», à l'instar de la Rome antique et de ses centaines de milliers d'inactifs.

Pour cette raison, nous nous distançons à l'égard de l'inconditionnalité complète d'un revenu de base. Il existe d'autres types de mesures, comme l'impôt négatif ou la généralisation d'un statut analogue à celui des intermittents du spectacle en France. Dans les deux cas, une forme d'activité est exigée et conditionne le droit à recevoir un complément de revenu. Rappelons que le principe d'un impôt négatif est le versement d'un revenu complémentaire par l'Etat jusqu'à hauteur d'un certain plafond.

De quelles activités s'agirait-il? D'activités d'intérêt à la fois général et écologique qui ne sont pas toujours suffisamment rentables et qui, de ce fait, ont du mal à se développer. Par exemple la permaculture, l'agroécologie, la construction low-tech ou l'autoconstruction, des activités au bénéfice de la biodiversité, etc. Cela est aussi une manière de créer du lien social, l'une des visées essentielles des promoteurs d'un revenu de base inconditionnel. Ainsi, la transition numérique inciterait une part de la société à se tourner vers des modes de vie plus écologiques.

Car le modèle de la transition numérique à l'œuvre ne durera pas. Par exemple, pour développer son nouveau modèle meilleur marché, et pour produire 500 000 exemplaires dans l'année, Tesla va devoir absorber à lui seul la totalité de la production mondiale de lithium. Dès lors, il est essentiel de penser la transition numérique comme accélérateur d'une transition écologique au plus long cours, et non comme une fin en soi. ■



CHRISTIAN ARNSPERGER, DOMINIQUE BOURG, SOPHIE SWATON
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE
ET DURABILITÉ DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

10000 New-Yorkais sous la loupe